

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques



Notre devoir : protéger l'enfance



Entretien avec Jean-Jacques Lasserre

Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques



Parmi toutes les politiques de solidarité dont le Département est le chef de file, quelle place occupe la protection de l'enfance ?

Dans le panel de nos responsabilités, qui vont jusqu'à l'accompagnement en fin de vie, celle de la protection de l'enfance est fondamentale. Parce qu'elle s'exerce à l'aube de la vie des personnes que nous avons en charge. Quand on mesure l'étendue des fragilités qui touchent notre société, il faut accorder une place primordiale à ce qui se joue dès l'enfance.

Quels sont les piliers de la stratégie du Département en matière de protection de l'enfance ?

Au-delà de toutes les actions que nous menons, il s'agit de donner toute sa priorité à la prévention. À chaque fois, nous mettons tout en œuvre pour détecter le plus tôt possible des problèmes qui pourraient surgir. Cela implique d'être en permanence au contact, à l'écoute et d'avoir la connaissance des situations des familles. Une détection précoce nous permet, si c'est pris suffisamment tôt, d'alléger le dispositif d'intervention et de faciliter l'accompagnement. Fondamentale, la prévention doit être conduite par nos agents et repose sur leur engagement, leur finesse d'analyse et leur professionnalisme. Mais elle doit aussi être menée en concertation avec toutes les structures impliquées et en lien avec les familles.

Le contexte financier difficile impacte-t-il le budget consacré à la protection de l'enfance ?

La situation est très préoccupante mais, devant l'importance de la protection de l'enfance, nous avons pris la décision de

maintenir ce budget. Et ceci alors que nous sommes dans un contexte de hausse des besoins. Le budget dédié à l'enfance est passé de 75 M€ en 2017 à 103 M€ aujourd'hui. Pendant cette même période, la part d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département a augmenté de 20 %. C'est un indicateur de fragilité accrue de notre société. Ce qui est problématique, c'est que nous devrions avoir sur ce sujet une responsabilité partagée avec l'État. Or nous subissons de plein fouet l'exigence sociale. Cela ne nous empêche pas de maintenir ce budget parce qu'on ne peut pas ne pas s'engager pleinement sur l'accompagnement de l'enfance en souffrance. Mais cela implique des arbitrages en interne.

Parmi les besoins en hausse, il y a la situation des mineurs non accompagnés, dont l'État vous a confié la charge...

C'est vrai, et nous avons aujourd'hui des résultats sur les mineurs non accompagnés dont nous pouvons être fiers, avec des réussites d'insertion par le travail. Les raisonnements lapidaires sur l'immigration ne laissent malheureusement pas de place à la nuance. Il faut aussi aborder ces sujets avec humanité, dans la considération de chacun. Ce dont on se rend compte, c'est que, souvent, ces jeunes qui viennent d'Afrique noire portent un attachement très fort à la famille, ce qui leur donne une prédisposition culturelle pour les métiers des services à la personne. C'est ce qui fait le succès de démarches comme celle que nous portons avec l'association l'Arribet, en Béarn, et qui s'inscrit dans le rôle pilote que nous voulons avoir en matière d'insertion par le travail, en accompagnant ces jeunes vers le chemin de l'autonomie. Il ne faut pas oublier que le monde du travail est attentif à cette situation, à la fois pour répondre au besoin de main-d'œuvre, mais aussi par engagement citoyen.

L'Aide sociale à l'enfance a une image négative dans l'esprit du grand public. Que répondez-vous ?

Bien sûr, tous les dispositifs sont perfectibles, plus encore dès lors qu'il y a une réponse collective à apporter à des situations individuelles. Pour autant, la propension à relater les dysfonctionnements est nettement plus forte que celle qui consiste à mettre en avant ce qui fonctionne et qui nécessite des efforts considérables. L'actualité récente l'a montré, il y a eu des situations problématiques, mais cela ne doit pas devenir un jugement banalisé qui pourrait atténuer la volonté d'agir portée par les institutions et les agents. Nous sommes très vigilants dans l'homologation, le suivi permanent et le contrôle des structures auxquelles nous confions des missions de protection de l'enfance.

Le Département a lancé une campagne de recrutement des assistants familiaux. Pourquoi ?

Parce que les besoins sont importants. Et, au-delà, nous essayons d'apporter une vision positive de ce travail, de réhabiliter les métiers du social et leur valeur pour la société. Nous avons foi en nos professionnels. Ce sont aussi des métiers pénibles, sur lesquels les conditions de rémunération sont un sujet. Là aussi, il faudra regarder tout ceci attentivement, même dans une situation financière délicate.

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance

De toutes les compétences dont le Département est garant, la compétence sociale est sans doute celle qui engage le plus l'institution, et plus encore lorsqu'il s'agit de protection de l'enfance. Sa mission : apporter un soutien aux familles en difficulté, en privilégiant toujours les besoins fondamentaux de l'enfant.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Alors que les premières années d'un enfant sont cruciales pour son avenir, le Département accompagne les parents dès la grossesse et jusqu'aux six ans de l'enfant avec la Protection maternelle et infantile (PMI). Présents dans chacun des sept Services départementaux des solidarités et de l'insertion (SDSEI) répartis sur le territoire, les 110 agents de la PMI (puéricultrices, sage-femmes, médecins, psychomotriciennes...) assurent le suivi médical des femmes enceintes et des jeunes enfants mais aussi un accompagnement à la parentalité. Ils jouent un rôle essentiel dans la prévention précoce de troubles de santé comme de difficultés familiales, en lien avec les autres travailleurs sociaux des SDSEI (assistantes sociales, conseillers en économie sociale et familiale...). « Nous avons des personnels de PMI au plus près des habitants. C'est un véritable service de proximité qui nous permet d'accompagner sur le terrain les familles qui sont en situation de fragilité », souligne Christine Lauqué, vice-présidente déléguée à l'Enfance, à la famille et à la santé.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Cette priorité donnée à la prévention est également au cœur des actions du Département en matière de protection de l'enfance, qui sont assurées par les agents de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). « Nous favorisons en priorité le maintien de l'enfant dans sa famille, en travaillant

sur les conditions de vie et en apportant une aide et un soutien à la parentalité », confirme Christine Lauqué. Ainsi, près de la moitié des enfants accompagnés par l'ASE le sont depuis leur domicile, que ce soit le fruit d'une volonté des parents (aide éducative à domicile) ou à la demande du juge des enfants (aide éducative en milieu ouvert). L'autre moitié est placée, en accord avec la famille ou sur décision du juge des enfants, avec une priorité donnée à l'accueil par un membre de la famille (tiers digne de confiance). En cas d'impossibilité, le Département confie l'enfant à un assistant familial (en famille d'accueil) ou en structure spécialisée, Maison d'enfants à caractère social (MECS), en veillant à trouver à chaque fois la situation la mieux adaptée à chacun. Le placement en famille d'accueil est privilégié car il donne aux enfants un cadre sécurisant. Les agents de l'ASE veillent également à offrir aux enfants des conditions de vie les plus proches de la normale, en favorisant leur accès au sport, à la culture et aux loisirs. « Il y a une volonté forte : que tous ces jeunes aient des outils pour être autonomes. Pour cela, ils doivent être ancrés dans leur bassin de vie au même titre que les autres enfants, et éviter un entre-soi délétère. C'est pourquoi il est si important de recruter de nouvelles familles d'accueil », assure Christine Lauqué. De même, le Département s'engage à accompagner les jeunes jusqu'à leur majorité et même au-delà, au travers des « contrats jeunes majeurs » signés avec les jeunes jusqu'à 21 ans

pour les aider à poursuivre leurs études ou préparer leur avenir professionnel.

PRÉVENTION ET INSERTION

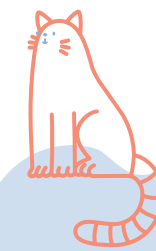
Parmi tous les enfants confiés au Département au titre de la protection de l'enfance figurent également les mineurs non accompagnés, arrivés en France après des parcours souvent difficiles. Des jeunes venus le plus souvent pour travailler, que le Département prend en charge, après décision du juge des enfants, en les guidant notamment vers le chemin d'un métier. Enfin, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques engage des moyens pour intervenir auprès de jeunes en situation de décrochage scolaire, grâce au travail sur le terrain d'éducateurs de rue, sans toutefois avoir l'autorité sur ce service. C'est pourquoi il a été volontaire pour tester et mettre en œuvre un Comité départemental de la protection de l'enfance, copiloté par son président et le préfet des Pyrénées-Atlantiques. Une initiative pilote qui permettra de mieux partager les constats et agir en concertation, avec pour priorité de défendre les intérêts des enfants.



C'est un véritable service de proximité

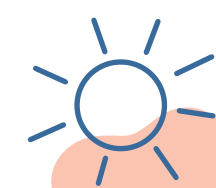
Christine Lauqué,
vice-présidente déléguée
à l'Enfance, à la famille
et à la santé

2 073
informations
préoccupantes
recensées

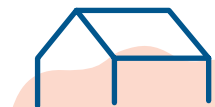


474
placements
en famille d'accueil

297
assistants
familiaux
rémunérés
par le Département



4 800
bilans de santé
en école maternelle,
soit **95 % des enfants**
de 3-4 ans scolarisés



1 359
placements
en établissement
(dont **544 mineurs**
non accompagnés)

Devenir assistant familial, mode d'emploi

Mission, modalités, formation... le point sur ce métier essentiel de la protection de l'enfance.



Qu'est-ce qu'un assistant familial ?

C'est un professionnel chargé d'accueillir à titre permanent, c'est-à-dire de jour comme de nuit, un enfant séparé temporairement de

sa famille et confié à l'Aide sociale à l'enfance. Il s'agit d'une mission concrète et complète : l'assistant familial assure un cadre éducatif sécurisant et pourvoit à tous les besoins de l'enfant au quotidien (scolarité, aide aux devoirs, activités culturelles et sportives, soins médicaux...). Il tisse un lien relationnel et s'assure de bien l'intégrer dans son nouveau lieu de vie tout en l'accompagnant dans ses relations avec sa propre famille. L'assistant familial ne se substitue pas à la famille de l'enfant, il vient en suppléance des parents qui (sauf dans certains cas) conservent l'autorité parentale et respecte l'histoire de chaque enfant.



Quelle différence entre assistant familial et famille d'accueil ?

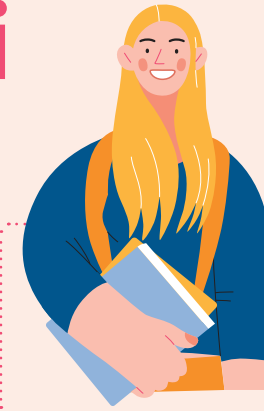
On parle souvent de « famille d'accueil » mais c'est bien l'assistant familial qui est le

référént de l'enfant. Il peut être célibataire, en couple, avec ou sans enfant. L'assistant familial constitue avec l'ensemble des membres de son foyer une famille d'accueil. Cela implique que le choix de ce métier s'inscrive aussi dans un projet de famille, auquel tous les membres, notamment le conjoint et les enfants, adhèrent.

Faut-il avoir des compétences ou un diplôme pour devenir assistant familial ?

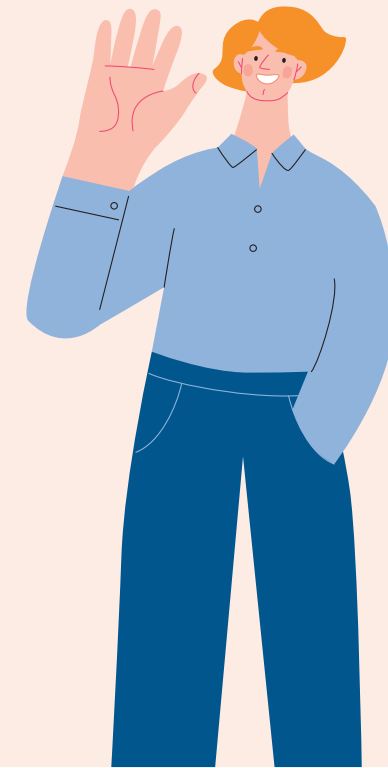
Il n'y a pas de prérequis de formation ou de diplôme mais

plutôt des qualités d'empathie, de patience et de compréhension à partager avec un enfant ou un jeune qui en a besoin. Un assistant familial doit également être en mesure de travailler en équipe car il œuvre en étroite collaboration avec d'autres professionnels du Conseil départemental, notamment un référent éducatif, un conseiller éducatif et un psychologue qui accompagnent le projet d'accueil. Il est enfin nécessaire d'avoir un espace de vie adapté à l'accueil d'un enfant et de disposer du permis B.



entretiens et visites à domicile, pour s'assurer que les conditions d'agrément sont remplies. La décision est notifiée dans les quatre mois qui suivent la réception du dossier de demande.

Pour connaître le calendrier et s'inscrire à l'une des réunions bimestrielles, adressez un mail à modesdaccueil64@le64.fr



Et après ?

Une fois son agrément obtenu, l'assistant familial peut postuler au Département. Après le recrutement, il bénéficie d'un stage préparatoire à l'accueil de 60 heures. Il doit ensuite suivre une formation de 240 heures sur 18 à 24 mois qui donne lieu à la délivrance d'un diplôme d'État d'assistant familial (DEAF).

Quel statut pour l'assistant familial ?

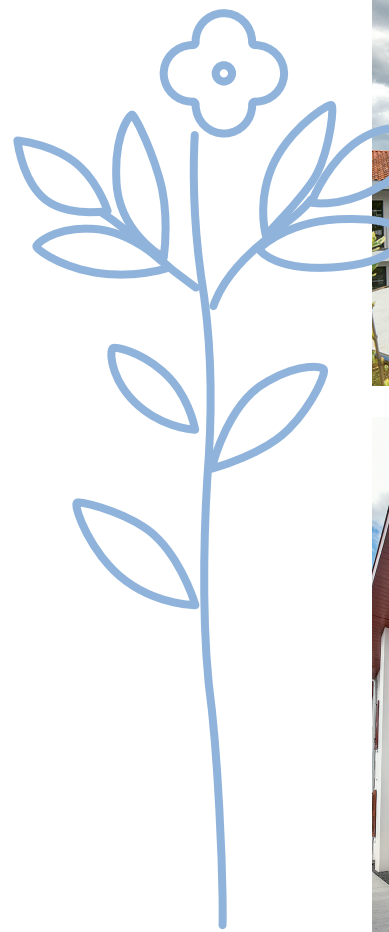
Les assistants familiaux sont des travailleurs sociaux. Au sein du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, ce sont des agents en contrat de droit public à durée indéterminée. Ils ont droit à des congés, notamment des congés sans enfants s'ils le souhaitent. Ils bénéficient également de moments d'échange avec d'autres travailleurs sociaux, notamment des temps d'analyse de pratique. Ce sont des professionnels pleinement intégrés à des équipes, même s'ils exercent à domicile.

« Ce métier fait grandir »

Marion, assistante familiale, et Laura, qu'elle a accueillie pendant huit ans, témoignent du lien particulier qui s'est noué entre elles et de l'importance de ce mode d'accueil.

Le Département emploie actuellement 297 assistants familiaux en CDI, qui accueillent 551 enfants. Mais de nombreux départs à la retraite se profilent, alors qu'un tiers des assistants familiaux basques et béarnais est aujourd'hui âgé de 60 ans et plus. Dans ce contexte, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a lancé depuis le mois de juin une belle campagne de communication sur le métier d'assistant familial. L'objectif ? Recruter de nouveaux professionnels afin de maintenir un nombre suffisant de places d'accueil familial, un modèle qui permet aux enfants de puiser les ressources nécessaires pour bien grandir et surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés. C'est ce qu'a vécu Laura, aujourd'hui étudiante. Elle avait onze ans quand elle est arrivée chez Marion et sa famille. « Ça m'a permis d'être sauvée d'une situation familiale compliquée. J'ai pu avoir ma chance. J'avais beaucoup de retard à l'école et j'ai pu réussir à le combler. » La jeune femme concède pourtant avoir été « très difficile pendant mon adolescence. J'ai fait toutes

les bêtises imaginables. J'avais besoin de la pousser à bout pour savoir si elle allait me garder. » Pour Marion, assistante familiale à la vocation chevillée au corps, « l'attachement est très important dans la construction. Ce que j'ai réussi avec Laura, c'est créer ce lien, après c'est elle qui a réussi. Cela a été une rencontre exceptionnelle. Laura fait partie de ces enfants qui, à un moment donné, ont eux aussi eu cette volonté. » Jeune adulte, Laura garde une relation très forte avec Marion, son mari et leurs deux enfants. « C'est comme si c'était ma famille. Ils m'ont apporté de l'amour, de la sécurité, de la confiance en moi. J'ai été acceptée et aimée dès le premier jour où je suis arrivée. C'est là que j'ai appris que tout le monde pouvait être aimé. » Pour Marion, l'équilibre de Laura est la plus belle reconnaissance de son travail. « On fait ce métier parce qu'on a envie d'aider, de donner, de partager ce qu'on a : notre amour. Je travaille avec mon cœur. Les enfants sont les plus grands formateurs que j'ai pu rencontrer dans ma vie. Ce métier fait grandir. »



Le Foyer de l'enfance d'Anglet fait peau neuve

Le pôle basque du Centre départemental enfance famille (CDEF) à Anglet a bénéficié en 2023 d'importants travaux pour augmenter la capacité d'accueil et offrir aux enfants un cadre de vie sécurisé et familial.

Il présente depuis 2023 un nouveau visage, plus accueillant et protecteur. Le pôle d'Anglet du Centre départemental enfance famille (CDEF) a bénéficié d'importants travaux de réhabilitation et d'extension, pour un montant de 5 M€. Un investissement conséquent qui a permis d'étendre la capacité d'accueil à 18 enfants et de diversifier les modes de prise en charge, avec un espace dédié à la petite enfance et un autre aux préadolescents. Une unité d'autonomie a également été créée

pour les adolescents, avec deux studios et un appartement T3. Surtout, alors que l'arrivée dans un foyer est une épreuve traumatisante pour un enfant, l'architecture du nouveau site reprend les codes de l'habitat domestique, intime et protecteur, à taille humaine, qui rappellent le cocon familial. Le même soin a été apporté aux lieux dédiés à l'accompagnement du Placement à domicile (PAD) et des Assistances familiales (AF). Car le pôle d'Anglet, tout comme celui de Pau, répond à plusieurs missions essentielles du CDEF : l'accueil des mineurs, notamment en urgence, l'observation et l'évaluation de leurs besoins et enfin l'orientation à prendre pour assurer leur protection physique et psychologique (réinsertion en milieu ordinaire, poursuite d'une aide plus soutenue par une prise en charge éducative, médicale, psychologique...). Outre ses deux centres paloï et angloï, le CDEF compte aussi un Centre maternel et familial à Lons, pour l'accueil de 17 mères isolées et leurs enfants.

Garantir la santé des enfants placés

Avec l'initiative de la Santé protégée, le Département s'engage depuis quatre ans à offrir un parcours de soins complet aux enfants et adolescents relevant d'une mesure de protection de l'enfance. Une initiative pilote qui est désormais déployée au niveau national.

Comment mieux prendre en charge la santé globale des enfants de la protection de l'enfance, qu'ils soient suivis par les services sociaux ou placés ? C'est à cet enjeu crucial en matière de santé publique qu'est venu répondre le dispositif « Santé protégée » en partant d'un constat simple : les enfants suivis par la protection de l'enfance sont à la fois plus vulnérables et moins bien suivis, tant en santé physique que mentale. Mis en œuvre dès 2020 à titre expérimental dans quatre départements volontaires, dont les Pyrénées-Atlantiques, le dispositif *Santé protégée* permet de mieux appréhender la santé globale des enfants dans une démarche préventive, en mettant en œuvre un parcours de soins coordonné pour chaque enfant et adolescent protégé. À partir d'un bilan de santé réalisé chaque année par un médecin traitant (ou un médecin hospitalier), les jeunes bénéficient de soins adaptés, grâce à un forfait annuel de 430 euros par enfant, finançant

le recours à des professionnels « de ville » (médecins généralistes et spécialistes mais aussi psychologues ou ergothérapeutes). Résultat, les enfants qui en avaient besoin ont été pris en charge plus rapidement que s'ils avaient dû attendre une place dans une structure médico-sociale comme un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ou un Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA). Et les chiffres sont éloquentes : 58 % des enfants sous protection ont bénéficié du bilan annuel, là où ce taux ne dépassait pas les 30 % avant la mise en œuvre du dispositif.

AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Surtout, les professionnels de la protection de l'enfance constatent sur le terrain une amélioration de l'état de santé et une baisse significative des hospitalisations des enfants. Les éducateurs et les référents ASE y voient un outil pour mettre la dimension santé au cœur de leur accompagnement.



Et les parents sont à la fois rassurés et plus impliqués dans la santé de leur(s) enfant(s). Enfin, ce dispositif permet aux soignants de mieux travailler en réseau et d'intervenir plus précocement auprès des enfants. Autant de bénéfices qui ont convaincu l'État de déployer la Santé protégée à l'ensemble du territoire depuis juillet 2024. Les services sociaux des Départements de France peuvent ainsi mettre en œuvre ces parcours de soins coordonnés, en s'appuyant sur l'expertise des Départements pilotes, comme celui des Pyrénées-Atlantiques qui a partagé au niveau national ses modules de formation en ligne des professionnels. De quoi accélérer cette dynamique au service de la santé des enfants protégés.



Découvrez leur témoignage sur www.le64.fr



Des enfants sur le chemin de l'autonomie

Les services de protection de l'enfance multiplient les propositions d'activités et d'ateliers pour aider les jeunes à prendre confiance en eux et préparer leur avenir.



Prendre soin des enfants, c'est, au-delà des missions de protection, les aider à grandir et se préparer à une vie de jeune adulte. C'est justement pour mieux accompagner les jeunes de 12 à 21 ans placés sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) que le Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI) Adour BAB a mis en place, depuis cinq ans déjà, des ateliers de préparation à l'autonomie. Une partie de ces ateliers porte sur des éléments

clés comme la sensibilisation aux questions de santé et de sexualité, l'orientation professionnelle ou la formation, la recherche de logement, la tenue d'un budget... Mais ce programme vise également à aider ces jeunes à se sentir pleinement membre de la société et à gagner en estime d'eux-mêmes. Pour cela, les services départementaux multiplient les propositions pour initier les enfants et les jeunes à des pratiques sportives comme la plongée sous-marine, la

spéléologie ou le tennis... De même, le Département a signé un partenariat avec le Malandain Ballet Biarritz pour inviter les enfants à découvrir l'univers du ballet de façon exclusive et privilégiée. Autant de propositions originales qui offrent à ces jeunes des espaces de respiration dans un quotidien parfois pesant et qui permettent de nouer d'autres relations avec les éducateurs. Ce dispositif bénéficie chaque année à 130 enfants et adolescents.

Pour Christine Lauqué, vice-présidente déléguée à l'Enfance, à la famille et à la santé, « ces initiatives permettent aux équipes d'accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement, de leur transmettre des valeurs qui les aident à construire leur personnalité et à se projeter dans un avenir. Voir les enfants prendre confiance en eux nous encourage dans cette voie. »



Mineurs non accompagnés, la voie vers un métier

À Arzacq-Arraziguet, un partenariat gagnant-gagnant a été noué entre le Département et l'association l'Arribet pour la formation et l'insertion professionnelle de mineurs non accompagnés sur des métiers en tension comme celui d'aide-soignant.



Paris 2024 / Nathan Lainé / SIPA PRESSE

Un emploi à l'Ehpad d'Arzacq-Arraziguet, un diplôme de l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS) de Sauveterre-de-Béarn et même le permis de conduire, l'année 2024 a été celle de toutes les concrétisations pour Yan-Ali Silué. Jusqu'à porter, le 20 mai dernier, la flamme olympique.

« Être désigné pour représenter mon pays d'accueil a été très émouvant », confie le jeune homme. Car Yan-Ali est ivoirien, et son parcours est emblématique de l'intégration de ces mineurs non accompagnés (MNA) dans des petits bouts de territoire comme à Arzacq-Arraziguet. Il y a trois

ans, aidé par les services de l'Aide sociale à l'enfance et l'association l'Arribet à Arzacq, Yan-Ali a pu rejoindre une formation d'agent de service hospitalier, puis une école d'aide-soignant, en apprentissage à l'Ehpad. « J'ai toujours voulu travailler avec des

personnes âgées. Dans mon pays, ce sont des personnes avec qui on passe beaucoup de temps et qu'on respecte car on apprend énormément d'eux. Ce travail est pour moi très important car je voulais être utile à la société. »

UN PARTENARIAT QUI PORTE SES FRUITS

Utile, le mot est juste quand on sait que le manque de personnel en Ehpad est criant. D'où ce partenariat noué entre le Département et l'association l'Arribet, qui gère l'Ehpad d'Arzacq et les Unités Soleil de Malaussanne, Mazerolles et Morlanne.

Être désigné pour représenter mon pays d'accueil a été très émouvant

Depuis 2019, l'association a ouvert un service d'accueil de mineurs

non accompagnés. Entièrement financé par le Département, ce service assure la prise en charge globale de ces jeunes (hébergement, santé, éducation, apprentissage du français et formation). Avec un objectif assumé : « Préparer ces jeunes à des métiers en tension, notamment ceux d'aide-soignant, dans nos établissements », avance Bernard Dupont, président de l'association et conseiller départemental délégué au sport et à l'accompagnement scolaire. Une démarche pionnière, unanimement saluée et qui porte ses fruits sur le terrain, en facilitant l'intégration de ces jeunes tout en répondant à la crise des vocations dans les services à la personne.

Enfance en danger : évaluer et agir

Chaque année, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) traite près de 2 000 informations préoccupantes sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques. Comment analyse-t-elle chaque situation ? Que faire en cas de suspicion de danger ? Éléments de réponse...

QU'EST-CE QU'UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE ?

Il s'agit de toute information laissant penser qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être, tant pour sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement affectif et social. Il peut s'agir d'un enfant soumis à des exigences éducatives disproportionnées, à des attitudes de rejet, de mépris ou encore de délaissement affectif, voire victime de mauvais traitements. L'information est transmise à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Département, qui a pour mission de recueillir, centraliser et traiter toutes les informations concernant des enfants en danger.

s'agir d'un parent, d'un voisin, d'un professionnel (enseignant, travailleur social, médecin, coach sportif, etc.). La CRIP sensibilise régulièrement les écoles, associations et autres structures en lien avec les enfants sur l'information préoccupante, pour que chacun puisse agir en responsabilité. À noter que l'enfant peut lui-même alerter sur sa situation ou sur celle d'un autre enfant.

COMMENT SIGNALER UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE ?

En appelant le 119, le numéro vert (anonyme et gratuit) de l'enfance en danger, accessible 7 jours/7 et 24 heures/24. Il est également possible d'appeler directement la Cellule de recueil des informations préoccupantes au 05 59 11 42 45 ou de la contacter par email à crip@le64.fr ou le service social du secteur. En cas de situation urgente et d'extrême gravité, notamment de violences

physiques et sexuelles, il faut contacter les services de police ou de gendarmerie du secteur.

COMMENT L'INFORMATION EST-ELLE TRAITÉE ?

Toutes les informations préoccupantes sont centralisées et traitées par la CRIP. Maillon essentiel des services de protection de l'enfance du Département, elle réalise une première analyse du dossier avant de confier aux services sociaux une enquête auprès de l'enfant et de la famille. En binôme, travailleurs sociaux et médico-sociaux vont évaluer l'environnement social de l'enfant, avec des rendez-vous au domicile, des rencontres avec les enseignants et les professionnels en lien avec l'enfant, pour croiser les regards et avoir une évaluation pluridisciplinaire de la situation. À noter que, dans le cadre d'une fratrie, tous les enfants sont évalués, même si le signalement ne les concerne pas tous.

ET APRÈS ?

À partir de l'évaluation réalisée par les services sociaux, la CRIP prend une décision concernant l'enfant. Elle peut classer l'information sans suite si aucun risque n'est avéré. Dans les cas où le danger n'est pas immédiat, elle peut se prononcer en faveur d'un accompagnement social de la famille par des assistantes sociales, dans le but d'améliorer la situation et de prévenir tout risque. Elle peut également proposer un accueil temporaire de l'enfant avec l'accord des parents. En cas de désaccord avec la famille et si l'enfant est en situation de danger, la CRIP saisit l'autorité judiciaire, tout en informant les parents. C'est alors au juge des enfants de décider du placement de l'enfant auprès d'un tiers digne de confiance, en famille d'accueil ou dans un établissement spécialisé. En cas de danger immédiat, un signalement peut être remonté au Parquet dès la réception de l'information préoccupante ou au cours de l'évaluation si celui-ci est avéré.

QUELLE IMPLICATION POUR LA PERSONNE AYANT FAIT LE SIGNALEMENT ?

Le signalant peut choisir d'être rappelé pour être informé des suites du signalement ou de rester anonyme. Les professionnels qui réalisent l'évaluation veillent à ne pas mettre en difficulté le signalant en divulguant des informations qui pourraient révéler son identité. La CRIP et les travailleurs sociaux sont également très attentifs à tout risque de malveillance ou d'instrumentalisation des informations préoccupantes, en vérifiant scrupuleusement la totalité des faits qui sont rapportés. La famille peut aussi porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre X.

119
Allô enfance en danger

Violences intrafamiliales, écouter la parole des femmes et des enfants

Les agents des services sociaux du Département ont été formés à la prise en charge des situations de violences familiales et en particulier au recueil de la parole et à l'accompagnement des enfants.



En France, 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales. Un phénomène massif auquel n'échappent pas les Pyrénées-Atlantiques. Confronté à une hausse des remontées d'informations préoccupantes sur ces violences intrafamiliales et leurs répercussions sur les enfants, le Conseil départemental a conçu un dispositif de formation et de sensibilisation destiné à tous les professionnels de l'action sociale départementale en contact avec les familles.

L'objectif ? Faciliter la prise en charge des situations de violences intrafamiliales et plus particulièrement l'évaluation des répercussions sur les enfants. Ce travail de longue haleine a été initié avec un service pilote. Entre 2020 et 2021, tous les professionnels du service (agents administratifs, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, animateurs locaux insertion emploi, référents ASE, psychologues, infirmières, puéricultrices, sage-femmes, médecins de PMI et cadres) ont

été formés sur les violences intrafamiliales et leurs effets sur les enfants. Cette formation a été ensuite déployée sur l'ensemble des services sociaux des Pyrénées-Atlantiques, permettant une mise en commun des connaissances. Un préalable nécessaire à la création, en 2022, d'outils concrets pour accompagner les professionnels dans leurs échanges avec les victimes (décryptage des cycles de violence, violentomètres spécifiques pour les femmes et

pour les enfants, réglette des émotions pour les plus petits, guides d'entretien pour en parler avec les enfants). Ces outils qui facilitent les échanges et l'expression des victimes et témoins sont désormais utilisés par l'ensemble des professionnels du Département qui ont tous été formés à ces méthodes. Des référents VIF (violences intrafamiliales), véritables personnes ressources pour leurs collègues, ont également été nommés dans chaque service.

En parallèle, tout le travail en réseau avec les autres acteurs intervenant dans le champ des violences faites aux femmes et aux enfants a été renforcé, à travers des partages et retours d'expériences avec la Maison de protection des familles (MPF) et les services de police et de gendarmerie spécialisés. Ce dispositif complet permet aujourd'hui aux services sociaux du Département de mieux

Composez le **3919** si une femme est victime de violence

Il existe un numéro d'écoute national destiné aux femmes, à leur entourage et aux professionnels. C'est le 3919. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou un téléphone mobile. Les appels au 3919 n'apparaissent pas sur les factures de téléphone. Ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Ce service est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Composez le **17 ou 112** pour joindre la police ou la gendarmerie

Envoyez un SMS au **114** si vous ne pouvez pas parler

L'objectif ? Faciliter la prise en charge des situations de violences intrafamiliales

Surtout, les agents du Département ont désormais tous les outils en main pour écouter, dans les meilleures conditions, la parole des enfants. Une parole parfois difficile à recueillir et pourtant essentielle, quand on sait que les enfants témoins de violences au sein de la famille subissent les mêmes traumatismes que les victimes directes.

J'ai peut-être :

- ☐ Vécu des choses difficiles
- ☐ Un retard d'apprentissage
- ☐ Un suivi médical régulier

J'ai vraiment besoin :

- ☒ De toute ton attention
- ☒ D'un cadre de vie structuré

Pour grandir aujourd'hui, pour mon avenir demain

Deviens mon assistant familial

Pour en savoir plus sur le métier d'assistant familial, consultez le site internet du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : www.le64.fr

